

Réf : 2526.ASSO.SG.02

Mesdames, Messieurs les Présidents des associations affiliées à la FFR

Marcoussis, le 19 novembre 2025

Objet : Obligation d'affichage

Par courrier électronique

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Afin d'assurer la protection de tous les publics et la conformité de vos installations, le décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 introduit une obligation d'affichage supplémentaire pour les exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives.

Plus précisément, les clubs ont désormais l'obligation d'afficher une **information sur les dispositifs permettant de recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes ou les témoins de violences ou de discrimination.**

En pratique, ce décret est venu compléter l'article R.222-35 du code du sport par un alinéa ainsi rédigé :
« Dans les mêmes établissements que ceux mentionnés au premier alinéa, doit être affichée, en un lieu visible de tous, une information sur les dispositifs permettant de recueillir des signalements, d'orienter et accompagner les personnes s'estimant victimes ou témoins de situations susceptibles d'être qualifiées de violences physiques ou morales ou de situations de maltraitance provenant notamment de propos discriminants, de bizutage, de situations d'emprise, ou encore d'éventuelles complicités et non-dénonciations délictueuses de ces faits. La liste des dispositifs visés et le contenu de cet affichage sont fixés par arrêté du ministre chargé des sports ».

L'arrêté du 20 mai 2025 précise qu'il convient d'apposer **une affiche indiquant obligatoirement les coordonnées de la cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport, « Signal-sports », ainsi que de dispositifs d'accompagnement des victimes ou des témoins de violences physiques, psychiques ou psychologiques.**

L'affiche devant être utilisée est nécessairement l'une de celles fournies par le ministère que vous trouverez en pièce-jointe. Nous vous invitons par conséquent à procéder à cet affichage dès que possible.

Par ailleurs, la FFR disposant de sa propre plateforme de signalement afin de protéger ses licenciés, nous avons également décidé de mettre à votre disposition deux affiches comportant un QR code permettant d'accéder à ladite plateforme.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

3-5 rue Jean de Montaigu - 91 463 Marcoussis Cedex
T: +33 (0) 1 69 63 64 65
www.ffr.fr

Ces deux plateformes, complémentaires, visent à protéger l'ensemble des pratiquants. Il est donc indispensable de mettre à la disposition de vos adhérents les deux affiches, pour qu'ils puissent se tourner vers la plateforme la plus adaptée selon les faits qu'ils entendent signaler.

❖ **La plateforme Signal-Sport**

Signa-Sports est une cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport. Elle traite de tous les faits de violence (exemples : verbales, physiques, sexuelle, etc.) commis par une personne ayant autorité (exemples : éducateurs, dirigeants, officiels de match, etc.) ou par toute personne intervenant régulièrement auprès de mineurs dans le cadre de l'activité d'un club. La cellule est compétente pour recevoir les signalements aussi bien de la part de la ou des victime(s) que de témoins.

Dans les cas où l'administration n'est pas compétente pour engager une procédure, la cellule Signal-Sports oriente le signalement vers les bons interlocuteurs, notamment au sein des fédérations, pour que les procédures adaptées puissent être mises en œuvre.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations concernant cette plateforme ci-après : [Signaler une violence | sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr/signaler-une-violence)

❖ **La plateforme fédérale de signalements**

La FFR a également mis en place un portail de recueil des alertes, destiné à la famille du rugby et ses collaborateurs occasionnels.

Toutes les formes de violences peuvent être signalées (exemples : verbales, physiques, sexuelle, etc.) lorsqu'elles présentent un lien de rattachement suffisant avec l'environnement du rugby. La cellule peut être saisie soit par une personne se déclarant victime, soit par une personne agissant en qualité de lanceur d'alerte soit par une personne mise en cause.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations concernant cette plateforme ci-après : [Faire un signalement - Fédération Française de Rugby](https://ffr.fr/signalement)

**

Ainsi, nous vous invitons à installer au sein de vos structures, parmi les différents modèles mis à votre disposition, une affiche renvoyant vers la plateforme du ministère « Signal-sports » et une affiche renvoyant vers la plateforme fédérale.



En un coup d'œil, voici tous les documents qu'il convient d'afficher dans votre club :

- Les diplômes, titres et cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement ;
- Les textes fixant les garanties d'hygiène et de sécurité et les normes techniques applicables à l'encadrement des activités ;
- Une attestation du contrat d'assurance conclu par l'exploitant (attestation responsabilité civile envoyée chaque saison sur votre adresse code club) ;
- Une information sur le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (pour les établissements accueillant des mineurs) ;
- Une information sur l'interdiction de fumer dans toute l'enceinte du stade et dans un rayon de 10m autour des accès (dans le kit com clubs) ;
- Une information sur les dispositifs permettant de recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes ou les témoins de violences ou de discrimination (en pièces-jointes)

Il me semblait important de vous diffuser cette information, ainsi que les dispositifs mis à disposition par le ministère pour vous accompagner sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Secrétaire Général,
Sylvain DEROEUX**

Copies :

- Mesdames, Messieurs les Présidents des Ligues régionales
- Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux des Ligues régionales
- Mesdames, Messieurs les Présidents des Comités départementaux



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT



S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



en cas d'urgence



pour signaler
des situations
d'enfance en danger



pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne



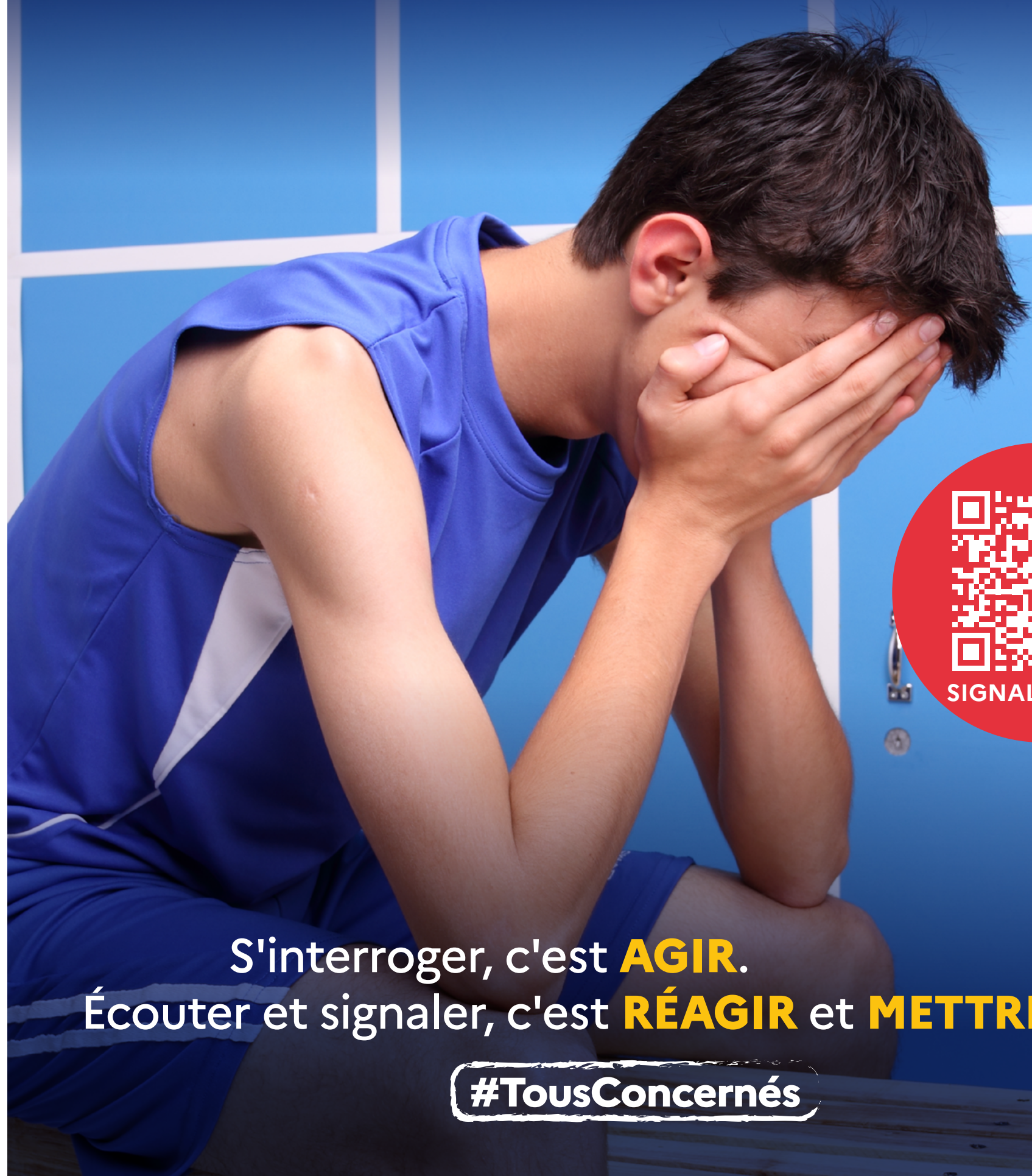
pour la prévention
du suicide



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT



S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



en cas d'urgence



pour signaler
des situations
d'enfance en danger



pour les cyberviolences
et le harcèlement en ligne



pour la prévention
du suicide



NON AUX VIOLENCES

**Soutenons et protégeons les victimes
Signalons les faits
Le silence n'est jamais une option**



**Déposer
une alerte**



ou



En cas
d'urgence



Pour signaler
les situations
d'enfance en danger



Pour les cyberviolences et
le harcèlement en ligne



Pour la prévention
au suicide